

**11<sup>e</sup> SESSION DU SOUS-COMITE COMSAR DE L'OMI**  
**Londres, RU, 19-23 février 2007**

La 11<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité COMSAR de l'OMI a eu lieu au Royal Horticultural Halls à Londres du 19 au 23 février 2007. L'Amiral Maratos (Président), M. Steve Shipman (ATH) et M. Peter Doherty (Président de la CDARN) représentaient l'OHI. Etaient présents les coordinateurs des zones NAVAREA suivantes: NAVAREA 1 (RU); NAVAREA II (France); NAVAREA III (Espagne) et NAVAREA IV et XII (USA) ainsi que le coordinateur national de la Grèce. Le rapport intégral du Sous-Comité COMSAR au Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'OMI sera introduit sur le site web de l'OHI à la rubrique "International Organizations – IMO", dès qu'il sera produit.

2 Au titre du point 3 de l'ordre du jour - Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), le COMSAR a examiné, entre autres, les documents suivants :

a) Le document COMSAR 11/3, présenté par l'OHI, qui rendait compte des résultats de la 8<sup>e</sup> réunion de la CDARN tenue en septembre 2006. Le COMSAR a pris note du rapport et a approuvé la publication d'une circulaire du COMSAR sur l'utilisation inappropriée des codes C, tels que définis par la CDARN.

b) Le document COMSAR 11/3/2, émanant du groupe de travail par correspondance mixte OMI/OHI/OMM et le document 11/3/4, de la Norvège, qui portaient sur la création de nouvelles NAVAREA dans les eaux arctiques. Le COMSAR a approuvé la création de cinq nouvelles NAVAREA qui devraient s'étendre jusqu'au 90° N, fonctionner 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 et dont le coordinateur serait le Canada pour les NAVAREA XVII et XVIII, la Norvège pour la NAVAREA XIX et la Fédération de Russie pour les NAVAREA XX et XXI. Les représentations détaillées des frontières entre les nouvelles NAVAREA ont également été approuvées. Le COMSAR a invité la CDARN de l'OHI à examiner et mettre à jour la documentation relative au SMDSM selon que de besoin. Le groupe de travail par correspondance mixte OMI/OHI/OMM a été réétabli avec un mandat révisé aux fins d'examiner et de répondre aux questions suivantes :

- i) Quels seront les pays responsables des METAREA ?
- ii) Comment les avertissements seront-ils transmis et pourront-ils être contrôlés selon que de besoin ? Des systèmes autres qu'Inmarsat (tels que HF NBDP, NAVTEX et autres fournisseurs de service par satellite) doivent être pris en considération ;
- iii) Comment le Manuel de définitions du système Inmarsat et les terminaux SafetyNET existants seront-ils mis à jour afin de permettre la réception des RSM au sein des nouvelles NAVAREA?
- iv) Besoin de formation, d'assistance et de soutien de la part de la CDARN de l'OHI dans le but d'appuyer les coordinateurs des nouvelles NAVAREA et/ou de la part de la JCOMM/ETMSS en ce qui concerne les pays responsables des METAREA ; et
- v) Soumettre son rapport à COMSAR 12.

Les membres actuels du groupe de correspondance seront consultés sur les délibérations futures. Les personnes souhaitant participer aux travaux du groupe de correspondance doivent prendre contact avec le Président, M. Peter Doherty, par courrier électronique adressé à [Peter.M.Doherty@nga.mil](mailto:Peter.M.Doherty@nga.mil), avec copie à [sshipman@ihb.mc](mailto:sshipman@ihb.mc).

Le Venezuela a fait une proposition verbale recommandant que les limites des NAVAREA IV et XII soient modifiées. Le COMSAR ne l'a pas examiné, étant donné qu'il n'y avait pas de soumission écrite et il a invité les gouvernements membres et les organisations internationales à soumettre des propositions conformes lors de la prochaine session de la CDARN de l'OHI.

c) Le document COMSAR 11/3/3, présenté par l'OHI, qui portait sur la question de la révision d'une circulaire du COMSAR contenant une liste actualisée des coordinateurs NAVAREA. Deux autres modifications ont été signalées durant le COMSAR et une circulaire du COMSAR a été approuvée. L'appendice 1 de la S-53 sera modifié en conséquence.

d) Le document COMSAR 11/3/, présenté par le Président du Panel de coordination NAVTEX, qui abordait les questions NAVTEX découlant de COMSAR 10.

3. Conformément aux directives du MSC 82, le COMSAR a examiné le texte du projet révisé de Résolution A.888 (21) « Critères applicables à la fourniture de systèmes mobiles de communication par satellite dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) » dans le cadre des décisions prises au MSC 82. COMSAR 11 a également rédigé en conséquence des projets de modifications au Chapitre IV de la Convention SOLAS.

4. COMSAR 11 a examiné le rapport du groupe de correspondance (GC) sur la navigation électronique établi par le Sous-Comité sur la sécurité de la navigation (NAV) et a décidé que :

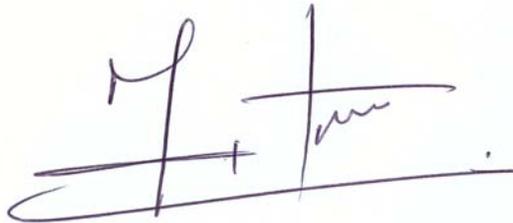
- i) NAV devrait décider des besoins des utilisateurs avant que le COMSAR n'examine les améliorations techniques à apporter à l'équipement du SMDSM, si ce dernier devait être utilisé.
- ii) Les normes de fonctionnement devraient être uniformisées, y compris le mode de fonctionnement des équipements embarqués, et le logiciel installé dans les systèmes d'exploitation devrait faire l'objet d'un processus officiel de contrôle des changements.
- iii) Les questions relatives à la recherche et au sauvetage, aux liens entre les données de communication, et au fonctionnement du SMDSM relevaient des attributions du COMSAR.
- iv) L'infrastructure existante pour le SMDSM pourrait appuyer les services et les communications SAR; toutefois, eu égard à la navigation électronique, les communications à large bande sur une base globale et utilisant la technologie par satellite seront nécessaires.

5. Il est prévu que COMSAR 12 se tiendra à Londres du 7 au 11 avril 2008.

6. Le groupe de correspondance de la CDARN a examiné la documentation du SMAN, établie au cours de la 7e réunion de la CDARN en septembre 2005. Le GC avait tiré parti de la présence de plusieurs membres à COMSAR 11 pour tenir une réunion au cours de la semaine suivant le COMSAR. Des représentants de la France, de l'Espagne, du RU, des USA, d'Inmarsat ainsi que du BHI ont participé à la réunion. La réunion a finalisé les projets révisés de Résolutions de l'OMI A.705 (17), telle que modifiée (Diffusion de renseignements sur la sécurité maritime) et A.706 (17) telle que modifiée (Service mondial d'avertissements de navigation) pour examen ultérieur à la 9e réunion de la CDARN, en septembre 2007 avant leur diffusion aux Etats membres de l'OHI et de l'OMM pour accord et pour leur soumission subséquente au COMSAR. Le groupe de correspondance examinera en premier lieu les autres documents, à savoir le Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime (Publication de l'OMI 10 et Appendice 1 de la publication spéciale S-53 de l'OHI) ; le document de base conjoint OMI/OHI sur le service mondial d'avertissements de navigation (S-53) ; le Manuel NAVTEX de l'OMI ; et le Manuel SafetyNET international de l'OMI. Les travaux relatifs à ces publications ne pourront être terminés avant l'adoption des résolutions de l'OMI, étant entendu que toute modification aux résolutions apportée par le COMSAR ou par le Comité de la sécurité maritime (MSC) serait susceptible d'entraîner de plus amples modifications consécutives.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Au nom du Comité de direction,



Vice-Amiral Alexandros MARATOS  
Président